



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2000  
Français  
Original: anglais

---

## **Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

**Reprise de la session d'organisation**

27-31 mars 2000

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

### **Ordre du jour provisoire de la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même.
3. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.
4. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire.
5. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la première session de fond du Comité préparatoire.

#### **Annotations**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a été établi sur la base de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1999.

**2. Consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même**

À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé que le Comité préparatoire devrait, à la reprise de sa session d'organisation, sur la base des résultats des consultations qui doivent avoir lieu avec toutes les parties prenantes concernées et avec souplesse, étudier des moyens et des mécanismes novateurs qui permettent à toutes les parties prenantes concernées de prendre plus facilement une part active aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion proprement dite.

*Documentation*

Rapport sur les consultations du Bureau du Comité préparatoire avec toutes les parties prenantes concernées sur les modalités de leur participation, notamment en ce qui concerne la création éventuelle d'une équipe de travail conjointe, à la fois aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même (A/AC.257/\_\_\_)

**3. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau**

À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé que la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire se tiendra dès que possible, en mars 2000 au plus tard, pour examiner, sur la base du rapport du Groupe de travail et des propositions relatives aux modalités qui doivent être présentées par le Bureau, et en tenant compte des résultats des consultations du Secrétaire général, les questions suivantes :

- a) La forme que prendra la manifestation finale, qui pourrait éventuellement être une réunion au sommet, une conférence internationale, une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou une autre rencontre internationale intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement;
- b) Le lieu de la manifestation finale;
- c) Les dates, la durée et la structure de la manifestation finale;
- d) L'établissement d'un ordre du jour plus précis;
- e) Les modalités de la participation des parties prenantes institutionnelles tant aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau qu'à la réunion elle-même, particulièrement en ce qui concerne :
  - i) La Banque mondiale, le Fonds monétaire internationale et l'Organisation mondiale du commerce, y compris, dans le cas de cette dernière, la participation au niveau du secrétariat, ainsi que des États membres et des États dotés du statut d'observateur;
  - ii) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales;

f) Les modalités de participation des autres parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, tant aux préparatifs de la réunion intergouvernementale de haut niveau qu'à la réunion elle-même;

g) Le programme de travail du Comité préparatoire.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur l'organisation du secrétariat de coordination (A/AC.257/\_\_\_)

**4. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire**

Dans sa résolution 54/196, l'Assemblée générale a décidé que la première session de fond du Comité préparatoire se tiendrait en mai 2000.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail du Comité préparatoire (A/AC.257/\_\_\_).

---